



Société anonyme au capital de 83.056.570 euros
Siège social : 11/13 avenue de Friedland - 75008 PARIS
572 182 269 RCS PARIS

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce concernant les attributions gratuites d'actions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous rappelons que votre assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2021, aux termes de sa 31^{ème} résolution, a autorisé le Conseil d'administration, pour une période de trente-huit mois, à procéder, en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite d'un montant maximum de 1% du capital social de la Société à la date de décision de leur attribution par le Conseil d'administration.

➤ **Plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur au sein de la Société au 31 décembre 2022**

Le tableau ci-dessous présente les plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur au sein de la Société au 31 décembre 2022 :

	Plan n° 16	Plan n° 17	Plan n° 18
Date d'Assemblée	27/05/2020	29/04/2021	29/04/2021
Date du Conseil d'administration	11/03/2021	23/11/2021	05/12/2022
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	26 000	24 000	32 000
Nombre attribué à Christel Zordan, Directrice Générale à compter du 02/11/2021	0	1 000	4 000
Nombre attribué à Bruno Meyer, Directeur Général Délégué à compter du 28/09/2018	3 000	3 000	3 000
Nombre attribué aux salariés de la Société et d'une filiale	20 000	20 000	25 000

Date d'acquisition des actions	11/03/2022	23/11/2022	05/12/2023
Date de fin de période de conservation	11/03/2023	23/11/2023	05/12/2024
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2022	22 237	21 574	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	3 763	2 426	0
ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT RESTANTES EN FIN D'EXERCICE	0	0	32 000

➤ **Attributions gratuites d'actions par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2021 pour décider la mise en place d'un plan d'attribution.

Plan d'attribution gratuite d'actions n°18 décidé par le Conseil d'administration du 5 décembre 2022 selon les modalités suivantes :

Nombre total d'actions gratuites : 32.000 actions.

Bénéficiaire des actions gratuites : dirigeants et salariés.

Période d'acquisition : 1 ans à compter de la date d'attribution. Les actions ne seront donc définitivement acquises qu'à compter du 5 décembre 2023 sous réserve du respect des conditions présentées ci-après.

Condition d'acquisition : pour recevoir, à la date d'acquisition définitive, les actions gratuites dans le cadre du plan, le bénéficiaire devra conserver la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou de ses filiales, de façon continue de la date d'attribution à la date d'acquisition définitive.

Condition de performance économique :

L'attribution d'actions gratuites aux bénéficiaires salariés de la Société ou de ses filiales n'est pas soumise à l'atteinte de conditions de performance.

L'attribution aux bénéficiaires dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales est soumise à l'atteinte de conditions de performance déterminées par le Conseil d'administration, et ce, conformément à la recommandation du Code Middledent.

L'acquisition des actions des bénéficiaires dirigeants mandataires sociaux est soumise à :

- des critères qualitatifs basés sur la conception, l'approbation et l'amorçage de la feuille de route à cinq ans, la mise en place d'une nouvelle organisation adaptée à cette feuille de route et la qualité de l'engagement des projets de développements ;
- quatre critères quantitatifs basés sur les cessions et acquisitions d'actifs, le ratio Loan

to Value et le taux d'occupation.

Le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs a été établi par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nomination et des rémunérations mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité opérationnelle.

Période de conservation : 1 an à compter de l'acquisition.

Condition de cession : s'agissant de titres admis aux négociations sur un marché réglementé, les actions ne pourront être cédées :

- Dans le délai de trente jours calendaires avant l'annonce d'un rapport financier intermédiaire ou d'un rapport de fin d'année que l'émetteur est tenu de rendre public ;
- Par les bénéficiaires ayant connaissance d'une information privilégiée, au sens de l'article 7 du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (règlement relatif aux abus de marché).

En outre, conformément à la décision du Conseil d'administration du 5 décembre 2022, et en application de l'article L225-197-1- du code de commerce, les bénéficiaires ayant la qualité de dirigeant mandataire social de la Société ou de l'une de ses filiales, seront tenus de conserver au nominatif au minimum 50% des actions gratuites qu'ils ont reçues au titre de leurs mandats jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Nous vous précisons qu'à la date d'attribution, soit le 5 décembre 2022, la valeur de l'action était de 18,30 euros, soit une valeur totale d'actions attribuées gratuitement de 633.600 euros pour les 32.000 actions.

Aucun autre plan d'attribution gratuite d'actions n'a été décidé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- **Attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce :**

Mandataire social concerné	Nombre d'actions	Valeur
Christel Zordan, Directrice Générale	4.000	18,30 euros (prix de l'action à la date d'attribution)
Bruno Meyer, Directeur Général Délégué	3.000	18,30 euros (prix de l'action à la date d'attribution)

- **Attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-6 du Code de commerce, à raison des mandats et fonctions exercées par lesdits mandataires au sein desdites sociétés contrôlées en 2022 :**

Néant.

- **Nombre d'actions attribuées au titre de l'exercice 2022 aux 10 salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé :**

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions	Date du Conseil d'administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par la Société et par les sociétés qui lui sont liées aux 10 salariés de la Société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé	10 450	18,30 euros (prix de l'action à la date d'attribution)	5 décembre 2022

- **Attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022 par la Société et les sociétés mentionnées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce aux différentes catégories de bénéficiaires :**

Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeurs	Nombre de bénéficiaires	Répartition des actions entre catégorie de bénéficiaires
7.000	18,30 euros (prix de l'action à la date d'attribution)	2	Mandataires sociaux
4 200	18,30 euros (prix de l'action à la date d'attribution)	5	COMEX
20 800	18,30 euros (prix de l'action à la date d'attribution)	51	Collaborateurs hors COMEX

Le Conseil d'administration